



## MOTION EUROPE

**Les Ingénieurs des TPE réunis en congrès les 11 et 12 décembre 2003,**

**PRENNENT ACTE** de la nouvelle étape de construction et d'élargissement de l'Europe ;

**DÉNONCENT** la place prédominante actuellement donnée dans cette construction à la dimension économique, au détriment des dimensions politique et sociale ;

**FUSTIGENT** la prééminence du « marchand » au détriment du service public et par conséquent de la cohésion sociale ;

### **SUR LE LIVRE VERT DE LA COMMISSION EUROPEENNE CONCERNANT LES SERVICES D'INTERET GENERAL (SIG)**

**CONDAMNENT** le satisfecit simpliste que la Commission Européenne s'accorde vis-à-vis de la politique de libéralisation et de mise en concurrence qu'elle développe, alors qu'elle passe sous silence les nombreuses conséquences néfastes de ce genre de pratique : faillite du système des chemins de fer britanniques, coupures d'électricité en Californie...;

**CONDAMNENT** sa proposition hâtive de généralisation de ce modèle alors même qu'elle reconnaît que l'on « *ne dispose pas encore d'éléments suffisants pour évaluer l'incidence à long terme de l'ouverture à la concurrence* » ;

**RAPPELLENT** que le principe de libre concurrence ne permet pas de satisfaire l'ensemble des besoins de notre société, notamment vis-à-vis du développement durable et équilibré des territoires français, européens et mondiaux ;

### **SUR LE POSITIONNEMENT DU METLTM ET DU MEDD**

**REVENDIQUENT** un positionnement européen plus ambitieux du METLTM, notamment dans les champs de la recherche, de la normalisation, des politiques et des financements européens, afin de défendre dans tous ces domaines les valeurs de service public ;

**EXIGENT** que l'investissement sur les champs européens soit effectif à tous les échelons administratifs du METLTM (services centraux, services déconcentrés, réseau scientifique et technique, écoles...);

**AFFIRMENT** que pour une action efficace de promotion du service public, la pratique du « lobbying européen » doit être intégrée par le METLTM et le MEDD en général, notamment au niveau du corps des ITPE ;

**RAPPELLENT** la nécessité du développement de synergies interministérielles sur les questions européennes, notamment en matière d'environnement ;

### **SUR LES QUALIFICATIONS ET LES COMPÉTENCES**

**REVENDIQUENT** le développement des compétences des ITPE sur les sujets liés à l'Europe, dans le double but :

- de contribuer à donner au Service Public les moyens d'investir les champs et domaines européens
- de permettre à davantage d'ITPE de passer, au cours de leur parcours professionnel, par les institutions ou les instances européennes ;

**AFFIRMENT** la nécessité de reconnaître et de valoriser les parcours des ingénieurs incluant des périodes d'essai européen ;

**DEMANDENT** pour cela que les appels à candidatures pour les postes à pourvoir au sein des structures européennes fassent l'objet d'une publication et d'un traitement identiques à tout autre poste ;

**AFFIRMENT** la nécessité de conforter la prise en compte du champ européen dans la formation initiale et continue de tous les ITPE, et dans la coopération et les échanges ;

**DONNENT MANDAT** à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les actions nécessaires à l'aboutissement de ces orientations.